

## APRÈS LA COMMUNE

La section française de l'internationale dissoute ; les révolutionnaires fusillés, envoyés au bagne ou condamnés à l'exil ; les clubs dispersés, les réunions interdites ; la terreur confinant au plus profond des logis les rares hommes échappés au massacre : telle était la situation du prolétariat au lendemain de la Commune.

Du côté de la bourgeoisie, au contraire, on sentait comme une renaissance. Le commerce et l'industrie subissaient, sans doute, encore les conséquences de la guerre ; bien des ateliers restaient fermés, dont les meilleurs ouvriers, – rappelant l'exode des protestants, – étaient allés porter à Londres, à Bruxelles et à Genève leurs facultés d'initiative et leur capacité technique <sup>1</sup>, et malgré l'assurance

---

<sup>1</sup> Les ouvrages relatifs aux expositions de Lyon (1872), de Vienne (1874), de Philadelphie (1876) sont unanimes à signaler le dommage que causa à l'industrie française l'expatriation des insurgés du 18 mars 1871.

«... J'ai parlé, dit M. L. Cambriou, carrossier, des différentes catégories de travailleurs qui ont quitté leur patrie pour le nouveau continent et y ont porté toutes espèces d'industries dont la France avait le monopole dans l'univers entier, et dont quelques-unes n'étaient pas ou peu connues en Amérique au commencement de la seconde moitié de notre siècle. De ce nombre est la carrosserie, qui s'y est implantée sérieusement depuis cette époque, grâce à l'émigration volontaire ou forcée de ceux qui, à la suite du coup d'État de Décembre, purent échapper aux persécutions du pouvoir de l'époque. ensuite les guerres étrangères et surtout la Révolution de 1871 eurent les mêmes résultats : les conséquences en sont incalculables au point de vue industriel et de notre commerce d'exportation, qui a une tendance à périlcliter de plus en plus surtout depuis que les derniers événements auxquels je fais allusion ont obligé de nombreux ouvriers à quitter Paris... » (*Délég. ouvr. libre à l'Expos. univ. de Philadelphie*, p. 49)

«...Les diverses fluctuations politiques qu'a subies notre pays ont amené, à diverses époques, une certaine quantité de nos compatriotes à aller se fixer aux Etats-Unis. C'est ainsi que New-York et Newark, par exemple, ont compté et comptent encore un certain nombre d'ouvriers parisiens qui ont contribué à améliorer la fabrication américaine...» (*Ibid.*(Chapeliers), p. 51)

que paraissait avoir donnée aux négociants la facile victoire des « soldats de l'ordre », ce n'était pas sans appréhension qu'ils tournaient leurs regards tantôt du côté de l'Allemagne et tantôt du côté de ce peuple qui leur avait une fois de plus montré de quelle énergie il est capable. Néanmoins, l'association des syndicats patronaux, connue sous le nom d'*Union nationale du commerce et de l'industrie*, prenait une extension chaque jour plus considérable, et, ne trouvant en face d'elle aucune puissance ouvrière rivale, fixait à son gré la valeur et la durée du travail.

Quelques hommes, alors, de ceux qui, après avoir fondé l'Internationale, s'en étaient écartés parce qu'ils avaient peur de la révolution, songèrent à reprendre l'œuvre abandonnée jadis. Se croyant à jamais délivrés des révolutionnaires, déplorant l'horrible répression de 1871, mais satisfaits intimement que la caste bourgeoise leur eût débarrassé la voie qui pouvait mener à la « conciliation entre le capital et le travail », ils posèrent les bases d'associations nouvelles au sein desquelles les ouvriers, s'abstenant de toute critique sur le gouvernement et les lois, se borneraient à traiter de la location du travail dans ses rapports avec les lois de l'échange

---

«... Puis, les persécutions politiques (qui) obligent un certain nombre de citoyens à chercher un asile sur cette terre hospitalière ; et, pour ne parler que de la France, qui ne se souvient de l'empressement des industriels étrangers, parmi lesquels se trouvaient des Américains, à embaucher ceux de nos collègues de différentes professions que les conseils de guerre mettaient en liberté, après un premier examen, lors de nos dernières luttes pour la revendication ?...» (*Ibid.* [Mécaniciens], p. 119)

«... L'industrie (des Etats-Unis) a pris une extension considérable surtout depuis la Révolution de 1871, où des milliers d'ouvriers français, principalement des ouvriers parisiens, craignant de devenir les victimes de la contre-révolution triomphante, sont allés porter à l'étranger le secret de leurs industries. Tous les rapports constatent que cette émigration fut très funeste à l'industrie française et que le séjour des travailleurs expatriés a été assez long pour permettre aux capitalistes du Nouveau-monde de créer, pour ainsi dire, des industries nouvelles et de jeter sur les marchés de l'Europe des produits pouvant avantageusement supporter la concurrence...» (*Ibid.* [Examen général], p. 131).

«... Après une série de calculs approximatifs de dépenses et de produits, ils (les Américains) constatent que l'émigration de 1871 a ajouté 285.000.000 de dollars (1.425.000.000 fr.) à leur richesse nationale...» (*Déleg. ouvr. libre à l'Expos. univ. de Philadelphie*, p. 185)

*Histoire des Bourses du travail. Chapitre I<sup>er</sup>*

économique. De ces premières tentatives naquit le *Cercle de l'union syndicale ouvrière* « qui devait, dit Barberet, un de ses fondateurs (*la Bataille des intérêts*, p. 301), relier solidairement tous les syndicats d'ouvriers et faire contrepoids à l'*Union nationale du commerce et de l'industrie*. »

Ce cercle, sans doute, était peu subversif, ayant « pour but de réaliser par l'étude, la concorde et la justice » et de convaincre l'opinion publique « de la modération qu'apportent les travailleurs dans la revendication de leurs droits ».

Si modérés qu'ils fussent, néanmoins, de quelque sagesse qu'ils fissent preuve, les fondateurs du Cercle étaient encore trop hardis au gré de l'Ordre moral. Ils se disaient, en effet, républicains, et des républicains adonnés à l'économie sociale, eussent-ils la ferme intention de ne jamais discuter la politique de M. de Broglie, pouvaient devenir des ennemis dangereux. Le *Cercle de l'union syndicale ouvrière* fut donc dissous, et si l'autorité n'inquiéta pas les chambres syndicales, c'est que ces chambres, peu nombreuses, sans existence certaine, privées par la dissolution du Cercle de tout lien commun, paraissaient vouées à l'impuissance et à une disparition prochaine.

Comment donc subsistèrent-elles ? Comment se fit-il qu'en 1875 on en comptât cent trente-cinq, dont quelques-uns, notamment celle des tisseurs roubaisiens, douées de quelque activité ? Il semblait bien qu'après l'hécatombe de 1871, tout essai d'affranchissement du prolétariat fût devenu impossible et que le peuple, s'il n'avait perdu jusqu'au goût de la liberté, souvent endormi, jamais mort, fût du moins condamné à subir longtemps le joug capitaliste. Or, moins de quatre ans après la défaite de l'insurrection, deux ans après la dispersion finale de toutes les intelligences et de toutes les énergies ouvrières, voici que se révélaient des intelligences et des énergies nouvelles, et que la foule des travailleurs, un instant arrêtée, reprenait sa marche vers l'émancipation. N'était-ce pas que l'intuition populaire perçût dans l'association par classes l'unique moyen de transformation sociale et que, malgré ses sentiments de conciliation économique, malgré son apparente indifférence politique, sous l'em-

pire, en quelque sorte, d'une clairvoyance irraisonnée, l'ouvrier devinât dans le communisme des idées et des intérêts à la fois l'instrument de destruction du despotisme et l'instrument d'édification de l'harmonie économique ?

Quoi qu'il en soit, il existait donc vers 1875 cent trente-cinq chambres syndicales, soumises aux articles 291 à 294 du code pénal, à la loi du 10 avril 1834 et aux décrets du 25 mars et du 2 avril 1852. Tant que dura la période de réaction, ces chambres syndicales, trop heureuses de n'être pas inquiétées, s'accommodèrent du régime précaire qui les mettait à la merci d'un coup de force. Mais quand vint le temps où la France commença de respirer, où l'on put parler à voix haute d'association professionnelle, de représentation ouvrière au Parlement, de coopération, sans être suspecté d'avoir fusillé les otages, alors les chambres syndicales revendiquèrent des droits, réclamèrent d'abord la suppression des lois et décrets auxquelles elles étaient soumises ainsi que la reconnaissance légale de leur institution, puis discutèrent et condamnèrent le projet de loi que venait d'élaborer à leur intention M. Lockroy, alors député des Bouches-du-Rhône, et enfin tinrent à Paris un congrès national.

Une délégation ouvrière, constituée sur l'initiative de la chambre syndicale ouvrière florale, venait de partir pour l'exposition universelle de Philadelphie. Un congrès ouvrier venait de se tenir à Bologne. Le 19 juin 1876, le journal *la Tribune* publia l'article suivant : « Maintenant que la délégation ouvrière à Philadelphie a quitté la France, il est nécessaire qu'une nouvelle question soit mise à l'ordre du jour des travailleurs de Paris et de la province. Qu'est-ce que nos amis penseraient d'un congrès ouvrier qui se réunirait à Paris, en août, ou en septembre, quelques semaines après le retour des délégués, congrès dans lequel on discuterait les bases d'un programme socialiste commun ?

« Nous nous contentons pour aujourd'hui d'émettre cette idée, qui nous est suggérée par le congrès de Bologne. Elle nous paraît, de prime abord, excellente, et nous sommes persuadé qu'un congrès ouvrier pourrait avoir sur l'émancipation économique de tout le prolétariat français une influence considérable. »

*Histoire des Bourses du travail. Chapitre I<sup>er</sup>*

Cette proposition souleva dans la classe ouvrière un enthousiasme compréhensible devant le silence observé pendant les cinq années précédentes. De nombreux articles parurent à ce sujet dans la presse radicale ; des adhésions vinrent en foule de Paris et de province, et après quelques réunions tenues par les délégués à l'exposition de Vienne, les membres de la commission ouvrière pour l'exposition de Philadelphie, les conseillers prud'hommes, les syndics des corporations, etc., un comité d'initiative fut chargé d'organiser le congrès et d'en établir l'ordre du jour.

Ce comité se composait de la citoyenne André, de Chabert, A. Corsin, Delion, Deville, Eliézer, Gauttard, Guérin, Guillon, Vernet. Le programme du congrès comportait huit questions : le travail des femmes ; les chambres syndicales ; les conseils de prud'hommes ; l'apprentissage et l'enseignement professionnel ; la représentation directe du prolétariat au Parlement ; les associations coopératives ; les caisses de retraite ; l'association agricole et l'utilité des rapports entre les travailleurs agricoles et les travailleurs industriels.

Le congrès fut ouvert le 2 octobre 1876 à la salle des Écoles, rue d'Arras. Parmi les délégués nous remarquons les citoyens Chausse, Chabert (alors mutuelliste), Isidore Finance, V. Delahaye, Masquin, Simon Soëns, Barberet, Narcisse Paillot, Aimé Lavy, Feltesse (qui ne fut pas admis à prendre la parole, à cause de sa nationalité). La majorité du congrès était composé de coopérateurs et de mutuellistes. Cependant on remarqua quelques collectivistes (étatistes et anarchistes), qui n'hésitèrent pas à exposer leurs théories, et des protestations très vives furent formulées contre la présence du citoyen Barberet.

Au reste, le rapport présenté à la séance d'ouverture par le comité d'initiative indique nettement quel était l'état d'esprit du congrès. « Ce que nous voulons, dit ce rapport, c'est faire que l'ouvrier laborieux ne manque jamais d'ouvrage, c'est que le prix du travail soit véritablement rémunérateur, c'est que l'ouvrier ait le moyen de s'assurer contre le chômage, la maladie et la vieillesse... Nous avons voulu également, avec le congrès, montrer à nos gouvernants, à nos classes dirigeantes qui se disputent et se battent pour s'emparer du

gouvernement et s'y maintenir, qu'il y a dans le pays une fraction énorme de la population qui souffre, qui a besoin de réformes, et dont on ne s'occupe pas assez.

« Nous avons voulu que le congrès fût exclusivement ouvrier, et chacun a compris de suite nos raisons. Il ne faut pas l'oublier, *tous les systèmes, toutes les utopies qu'on a reprochés aux travailleurs ne sont jamais venus d'eux ; tous émanent de bourgeois, bien intentionnés sans doute, mais qui allaient chercher les remèdes à nos maux dans des idées et des élucubrations, au lieu de prendre conseil de nos besoins et de la réalité. Si nous n'avions pas décidé, comme mesure indispensable, qu'il fallait être ouvrier pour parler et voter dans le congrès, nous aurions vu la répétition de ce qui s'est passé à une autre époque, c'est-à-dire des faiseurs de systèmes bourgeois qui seraient venus gêner nos débats et leur imposer un caractère que nous avons toujours repoussé.* Il faut qu'on le sache bien, l'intention des travailleurs n'est pas de vouloir améliorer leur sort en dépouillant les autres. Ils veulent que les économistes, qui ne se préoccupent que des produits et pour lesquels l'homme n'est rien, considèrent également l'homme en même temps que le produit ; ils attendent de la nouvelle science économique toutes les améliorations qui consistent dans la solution de la question sociale. »

Les inexactitudes de ce document montrent bien quel était le caractère, sinon des 360 délégués qui composaient le congrès, ni même de la totalité de la commission d'initiative, tout au moins du comité organisateur. non seulement les membres de ce comité s'attachaient à calmer les inquiétudes que pouvait donner le congrès aux gouvernants et aux industriels, mais, pour s'assurer la protection capitaliste, ils n'hésitaient pas à calomnier (en les confondant avec les politiques du genre de Louis Blanc) les ouvriers d'élite, Varlin, César de Paepe, Émile Aubry, Albert Richard, Dupont, etc., qui avaient professé et répandu les doctrines de l'Internationale.

Malgré, cependant, l'approbation donnée à ce rapport par le congrès, les organisateurs purent constater tout de suite que, même dans les cerveaux de la fraction ouvrière, demeurée étrangère aux actes de la Commune, la prédication de l'Internationale, parce

*Histoire des Bourses du travail. Chapitre I<sup>er</sup>*

qu'adéquate aux intérêts populaires, avait laissé des traces profondes. Sur la première question (celle du travail des femmes), le congrès préconisa l'application du principe : *A travail égal, salaire égal*, recommanda la constitution de syndicats féminins et la réduction légale du travail à 8 heures sans diminution du salaire. Sur la sixième question, Isidore Finance se prononça énergiquement contre la coopération. Après avoir esquissé la carrière malheureuse fournie, depuis Buchez, par les diverses formes d'association coopérative, il conclut : « Ainsi, ce serait au moyen de l'épargne réalisée sur un maigre salaire que le prolétariat des villes et des campagnes pourrait faire passer entre ses mains la propriété du sol, des matières premières et de l'outillage industriel, et contre-balancer l'influence du capital accumulé depuis des siècles ! Combien de siècles, à son tour, lui faudra-t-il pour toucher au but ? On s'abstient de le lui dire. Si c'est là ce qu'on appelle être pratique, qu'appelle-t-on utopie, alors ?... La coopération sacrifie forcément l'indépendance individuelle et le loisir nécessaire à l'acquisition de l'instruction, à un espoir de bénéfice matériel, que sa nature commerciale rend incertain ; elle tend à enlever au prolétariat ses aspirations généreuses pour lui donner les préoccupations de la bourgeoisie mercantile et égoïste ; par conséquent, la coopération est le plus grand obstacle à cette régénération intellectuelle et morale qui, de l'aveu même des coopérateurs, devrait précéder l'amélioration matérielle des travailleurs... » Un délégué se prononça contre toutes les formes de l'aumône, parce que l'aumône semble dire que le chômage est un fait nécessaire ou inévitable, quand il dépend du prolétariat de le faire disparaître. De même, un autre délégué condamna les sociétés de secours mutuels, parce qu'elles « ne donnent aucun moyen d'amener l'*extinction du salariat* », dont elles sanctionnent, au contraire, l'existence, et que « ce qui doit absorber nos pensées et diriger nos actions, c'est d'ouvrir un débouché en vue de notre émancipation économique ». Enfin, le délégué Hardy, des bronziens de Paris, après avoir accepté la demande de caisses de retraite, à condition qu'elles fussent alimentées exclusivement par le budget militaire, s'écria, sans soulever la moindre protestation, bien qu'on fût au lendemain des revers de 1870 : « Il nous importe peu que la France soit petite et

l'Allemagne plus grande ». Le congrès réclama l'institution de caisses de retraite dont l'administration fût soustraite à la tutelle de l'État.

Restait la question des chambres syndicales. Comme nous l'avons dit, le congrès avait à examiner une proposition de loi sur les associations ouvrières déposée par M. Lockroy. Au terme des articles 5 et 6 de cette proposition, toute chambre syndicale devait lors de sa fondation, puis le 1er janvier de chaque année, remettre soit au maire, soit au préfet de police, soit au procureur de la République, suivant l'endroit où elle avait son siège social, une déclaration contenant ses statuts, le nombre de ses membres, ainsi que leurs noms et adresses. Ces prescriptions, qui avaient soulevé de vives discussions dans la classe ouvrière, émurent également le congrès.

Ils constituent, dit le délégué du syndicat des mécaniciens de Paris, « un traquenard que nous pouvons comparer, toutefois avec des circonstances aggravantes, à la loi du 22 juin 1854 sur les livrets : c'est une loi de police d'un nouveau genre, et nous ne ferons pas aux conseils syndicaux l'injure de croire qu'ils consentiront à devenir les auxiliaires de la préfecture de police et des parquets ».

Le projet Lockroy, dit le citoyen Daniel, « propose aux associations de travailleurs les conditions qu'on ne demande jamais aux associations de capitaux, aux associations religieuses et même aux associations civiles ».

Qu'étaient donc, pour les membres du congrès, les chambres syndicales ? Quel rôle devait être le leur ? Quelle serait leur composition ?

« Les chambres syndicales, dit Charles Bonne, délégué de Roubaix, sont plutôt des comités organisateurs d'autres sociétés. Elles doivent s'occuper d'abord de la question de l'enseignement mutuel, après s'être occupées, bien entendu, des intérêts professionnels ; elles doivent procéder ensuite à l'organisation de bibliothèques populaires et d'associations de consommation, afin d'empêcher l'exploitation du travailleur par le capitaliste. Les chambres syndicales doivent aussi faire des efforts pour créer des caisses de retraite au profit des failles d'ouvriers... Elles doivent encore s'occu-



*Histoire des Bourses du travail. Chapitre I<sup>er</sup>*

per de la réorganisation des conseils de prud'hommes, dont le fonctionnement est si défectueux... »

Et Bonne conclut : « Pour créer cette organisation, il y a différents systèmes : les uns veulent que les chambres syndicales opèrent avec une seule corporation ; mais en province ce système est très difficile, attendu qu'une seule corporation ne réussit pas toujours à composer une chambre syndicale sérieuse... Je crois donc qu'en groupant les différents corps de métier qui ont des intérêts similaires il est plus facile d'y constituer des chambres syndicales. Chaque corps de métier élit un nombre de syndics proportionnel au nombre de citoyens qui font partie de la corporation... Je demanderai, en outre, que les chambres syndicales, pour faire avancer le progrès dans cette voie, fassent imprimer un rapport administratif des opérations de leurs sociétés, qui soit envoyé à un bureau désigné à cet effet. Ce bureau prendra communication des divers rapports administratifs de toutes les chambres syndicales de France ; avec ce système, on pourra se tenir au courant des progrès accomplis... »

Pour Charvet (de Lyon), « les chambres syndicales ne doivent pas être mixtes ; elles doivent faire respecter les intérêts des travailleurs et faire cesser les abus existant dans les corporations. Elles peuvent également, après en avoir référé à leurs sociétaires, établir, avec l'assentiment des patrons, des usages qui ont force de loi et qui seront la ligne de conduite des conseillers prud'hommes... »

Enfin, Dupire (de Paris) propose : « Les chambres syndicales ouvrières sont invitées à concentrer tous leurs efforts en vue de diminuer la durée générale et normale du travail dans toutes les professions, et en même temps de faire augmenter le salaire de l'ouvrier ; elles doivent user de toute leur influence pour entraver la concurrence que font aux hommes les femmes mariées et les enfants dans les usines, ateliers, fabriques et manufactures ; elles useront également de toute leur influence pour faire passer ces idées dans les esprits et faire accepter ces principes par l'opinion publique. »

Ces opinions traduisent éloquemment le sentiment du congrès. Foyers d'étude économique librement constitués : telles devaient être les chambres syndicales. On devine donc quel accueil il fit au projet

Lockroy. En effet, le rapport de la commission, adopté sans débat, formula les conclusions suivantes :

1° Abrogation des articles 291, 292, 293, 294 du code pénal, ainsi que des autres lois ayant pour but de restreindre la liberté de réunion et d'association ;

2° Retrait du projet de loi sur les chambres syndicales déposé à l'Assemblée ;

3° Nomination d'une commission chargée de faire connaître à l'Assemblée les délibérations du congrès.

Telle fut l'œuvre du premier congrès ouvrier qui se tint en France après la Révolution du 18 mars. Assurément ses revendications furent timides, et à maintes reprises on put constater que ses membres, loin de faire cause commune avec les héroïques travailleurs tombés sous les balles versaillaises, n'avaient d'autre souci que d'affirmer leur éloignement de tout essai de bouleversement social. Mais ce congrès allait rouvrir les associations professionnelles, créer un nouveau lien entre les ouvriers, les obliger à étudier le problème social, et il n'était pas douteux que tôt ou tard les exploités, après avoir cherché de bonne foi la conciliation entre eux et le capital, ne comprissent que cette conciliation est impossible et que l'un des deux facteurs de l'économie politique officielle doit disparaître.

A peine le congrès clos, les syndicats parisiens nommèrent une commission de 62 membres, chargée de régler au mieux des intérêts ouvriers la question des chambres syndicales. Cette commission se mit immédiatement à l'œuvre et, pour débiter, tenta de reconstituer le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*. Mais le gouvernement veillait, et ministre de l'Intérieur et préfet de police s'opposèrent au projet de la commission. Alors celle-ci entreprit d'élaborer une proposition de loi qui pût remplacer celle de M. Lockroy. Mais elle n'y parvint pas aisément. Les collectivistes faisaient très justement observer que les syndicats n'avaient pas à prêter leur collaboration au ministère, que d'ailleurs, les syndicats s'étant, malgré l'absence de toute loi, reconstitués, rien ne motivait de leur part une modification du *statu quo*, que l'adoption du projet Lockroy était douteuse, qu'il convenait donc d'ajourner toute décision et de continuer à vivre

*Histoire des Bourses du travail. Chapitre I<sup>er</sup>*

comme on l'avait fait jusqu'à ce jour. Bref, leurs efforts furent couronnés de succès : le projet enfin établi par la commission des 62, puis amendé par les syndicats, resta dans les cartons.

Les collectivistes avaient vu juste, d'ailleurs. Le projet Lockroy fut repoussé ; les syndicats se multiplièrent, et comme la propagande qu'y faisaient les ouvriers intelligent, toute active qu'elle fût, était silencieuse et n'éveillait point l'attention publique ; comme, d'autre part, les événements politiques absorbaient toute l'attention des « sphères officielles », ainsi qu'on disait alors, les idées socialistes allaient se propageant de jour en jour.

Deux années s'écoulèrent ainsi. Puis se tint à Lyon, en 1878, un second congrès ouvrier. A ce moment, quelques hommes qui avaient joué un rôle dans l'Internationale, mais qui, n'ayant pris au mouvement communaliste qu'une part effacée, avaient échappé à la répression, tentaient d'organiser, en dehors des chambres syndicales, un parti socialiste. De ces hommes, qui s'appelaient Guesde, Lafargue, Chabert, Paulard, Deynaud, certains étaient en relation de famille ou d'amitié avec Karl Marx, Engels et les débris du conseil de l'Internationale dispersée après le congrès de La Haye (1872). La propagande qu'ils avaient faite pendant les mois précédents avaient porté de tels fruits qu'ils avaient pu manifester l'intention de tenir à Paris, pendant l'Exposition, un congrès socialiste international. Ce projet, néanmoins, était prématuré, et les promoteurs du congrès furent poursuivis en police correctionnelle.

C'est alors que leurs amis, malgré l'aversion que professaient les socialistes révolutionnaires pour les ouvriers syndiqués, songèrent à profiter de la tenue du congrès mutualiste de Lyon pour catéchiser les travailleurs qui devaient s'y rendre.

Leur petit nombre, il est vrai, les empêcha de modifier le caractère du congrès ; mais ils y firent d'intéressantes déclarations sur lesquelles il est nécessaire de s'appesantir pour montrer d'abord quelles théories professaient à cette époque les collectivistes... (qui, depuis...)... et, en second lieu, pour faire comprendre les événements qui allaient bientôt creuser un infranchissable fossé entre les

partisans de l'action législative et de la conquête des pouvoirs publics et les partisans de l'action économique et corporative.

A propos de la question de l'instruction, Calvinhac, délégué de l'Union démocratique des travailleurs de Paris, dit : « Vous trouverez le remède (à tous les maux sociaux) dans la collectivité de toutes les exploitations, c'est-à-dire dans l'établissement de l'industrie et de la propriété collectives. » Calvinhac parla ensuite de l'État. A cette époque tous les collectivistes français étaient, non seulement partisans de l'abolition de l'État, mais encore hostiles à toute idée d'appel à l'État en faveur du prolétariat ; les révolutionnaires qui, peu d'années après, devaient se diviser entre étatistes et anarchistes, étaient alors en parfaite communion d'idées, sur ce point. Calvinhac, donc, parlant de l'État, s'exprima ainsi : « Oh! apprenons à nous passer de cet élément à l'égal de la bourgeoisie dont le gouvernementalisme est un idéal. Il est notre ennemi. Dans nos affaires il ne peut arriver que pour régler, et soyez sûrs que la réglementation, il la fera toujours au profit des dirigeants. Demandons seulement la liberté complète, et nous trouverons la réalisation de nos rêves quand nous serons bien décidés à faire nos affaires nous-mêmes. »

Le congrès devait examiner, et du reste sanctionna, une résolution, déjà prise par le congrès de Paris, touchant la représentation directe du prolétariat dans les corps électifs. Mais il fallut préalablement entendre le délégué Ballivet, des mécaniciens de Lyon, qui s'éleva avec éloquence contre la participation des révolutionnaires aux luttes électorales.

« Pour nous, dit-il, la question doit être posée en ces termes : y a-t-il avantage ou inconvénient à ce que le prolétariat se fasse représenter dans nos assemblées législatives ? A cette question nous répondons nettement : le prolétariat ne retirerait de cette représentation que des avantages illusoire, que des succès de pure apparence, et cette représentation entraînerait pour lui d'assez graves inconvénients. Parmi les socialistes qui se prononcent pour la représentation directe du prolétariat au Parlement..., les plus illusionnés espèrent arriver à conquérir légalement la majorité dans nos assemblées

*Histoire des Bourses du travail. Chapitre I<sup>er</sup>*

politiques. Une fois la main au gouvernail, ils comptent faire fonctionner au profit des ouvriers tout ce mécanisme gouvernemental qui, jusqu'à ce jour, a fonctionné constamment contre eux. – Quelques-uns ont des espérances plus modestes. Ils aspirent seulement à faire pénétrer dans les assemblées une minorité assez forte de députés ouvriers pour arracher à la majorité bourgeoise tantôt une amélioration matérielle dans la situation du travailleur, tantôt de nouveaux droits politiques qui lui permettent de poursuivre l'œuvre de son émancipation avec plus de chances de succès. – Les plus expérimentés, les socialistes allemands, par exemple, ne croient plus à la conquête du pouvoir politique par voie électorale. En adoptant cette tactique (la candidature ouvrière), ils ont en vue seulement un but de propagande et d'organisation. Nous allons réfuter les uns après les autres les arguments de ces diverses catégories de partisans de la représentation directe du prolétariat au Parlement...

« Est-ce en France que l'on peut se bercer de cette illusion folle : la bourgeoisie assistant, les bras croisés, dans le plus grand respect de la légalité, à son expropriation légale ?... Le jour où les travailleurs feront mine de toucher à ses privilèges économiques, il n'y aura pas de loi qu'elle ne viole, de suffrage qu'elle ne fausse, de prisons qu'elle n'ouvre, de proscription qu'elle n'organise, de fusillades qu'elle ne prépare.

« L'espoir que forment d'autres socialistes de faire pénétrer dans les assemblées législatives une minorité de députés ouvriers assez forte pour arracher à la majorité quelques concessions est aussi illusoire. Cette minorité, par cela même qu'elle est minorité, ne pourra rien par elle-même. Elle sera naturellement entraînée à contracter des alliances avec les fractions bourgeoises du Parlement... Certaines réformes politiques, direz-vous cependant, telles que la liberté de réunion et la liberté d'association, peuvent hâter notre émancipation, et si les députés que nous pouvons envoyer au Parlement n'obtenaient que ces deux réformes, il vaudrait déjà la peine de les y avoir envoyés. Mais y a-t-il vraiment nécessité d'envoyer des nôtres pour obtenir ces libertés ? La bourgeoisie républicaine n'a-t-elle pas autant d'intérêt à nous les donner que nous en avons à les demander ?... Ce qui est une arme dans ses mains

devient dans les nôtres un instrument inutile. Liberté de la presse! Mais que nous importe à nous d'avoir le droit de faire une chose si nous n'en avons pas les moyens ? Liberté de réunion! Pour entendre les débiteurs de belles phrases que la bourgeoisie nous envoie. Liberté d'association! Associez la misère à la misère ; total : misère. Ces libertés-là, citoyens, seront les conséquences et non pas la cause de notre émancipation...

« Ceux-là qui, parmi les socialistes, connaissent assez la bourgeoisie pour savoir qu'on ne lui arrachera par la voie légale aucune réforme sérieuse, mettent en avant ce raisonnement : « La participation des ouvrier aux élections nous fournit un excellent moyen de propagande... » Eh bien! nous prétendons que la représentation directe ne fournit pas aux ouvriers un bon moyen de propagande, et que si elle les conduit à la formation d'un parti nombreux, elle les conduit à un parti sans organisation et sans force réelle. Quand on parle de propagande, il faut se demander ordinairement deux choses : d'abord quels sont les principes que l'on veut propager, ensuite si le moyen choisi est bien efficace pour cela.

« ... Ne savons-nous pas que la cause véritable de notre misère est l'accumulation dans quelques mains de toute la richesse sociale... et ne voulons-nous pas mettre fin à cet état de choses en remplaçant le mode individuel d'appropriation par le mode collectif ?... Ne savons-nous pas, en outre, que ce qui maintient cette injustice économique, c'est l'organisation politique centralisée, autrement dit l'État, et ne devons-nous pas être anti-autoritaires et anti-étatistes ?

« Les deux principes qu'il faut donc propager sont le principe de la propriété collective et celui de la négation de l'État. Eh bien! pendant une période électorale, on ne souffle pas un mot de tout cela. Pendant une période électorale, il faut, avant tout, faire passer son candidat... aussi, que voit-on dans les programmes électoraux ? la boursoufflure de la forme et le peu de radicalisme du fond...

« Mais, dira-t-on, une fois élu, le député ouvrier développera son programme dans le retentissement de la tribune française, et, tiré à plusieurs mille par tous les journaux, ce programme sera profondément répandu. Nouvelle erreur! Quand un député ouvrier paraîtra à

*Histoire des Bourses du travail. Chapitre I<sup>er</sup>*

la tribune, il y sera accueilli par... des huées, des interruptions grossières et la musique des couteaux à papier... Les journaux, dites-vous, reproduiront sa harangue ? Oui, tous les journaux de la bourgeoisie la falsifieront et en feront circuler la caricature ; seuls les journaux socialistes, s'il en existe, inséreront le discours tel quel, et alors, ce discours d'un député dont l'élection a coûté des milliers de francs aux pauvres bourses ouvrières jouera ni plus ni moins le rôle d'un article ordinaire que l'on eût pu rédiger et imprimer à bien meilleur compte et sans tant de fracas.

« J'admets qu'en montrant le moins possible de rouge dans notre programme... nous arrivions en France, comme en Allemagne, à constituer un parti nombreux ;... le jour où nous deviendrons dangereux aux yeux de la bourgeoisie,... ce jour de l'intervention violente, brutale, illégale de la bourgeoisie, ce parti nombreux sera-t-il aussi un parti fort, capable de résister ? Eh bien ! non, disons-le franchement. Quand un instrument a été fabriqué pour une besogne, il ne faut pas lui demander d'en accomplir une autre. Ce parti constitué en vue de l'action électorale n'aura que des rouages électoraux ; ses soldats seront des électeurs, ses chefs des avocats. Il pourra sortir de son sein des héros, des martyrs, des Baudin, qui sauront mourir pour le droit ; mais le parti, armée toute pacifique et légale, n'aura pas l'organisation qu'il lui faut pour résister aux violences des armées de coups d'État... »

Tel fut l'effet produit par ce discours que la commission d'organisation du congrès menaça ceux qui désormais affirmeraient soit le collectivisme, soit même le positivisme, représenté par Isidore Finance, de leur interdire la parole. Dès lors, il ne fut plus dit de choses subversives, sauf au moment du vote des résolutions, où le congrès rejeta une proposition de Dupire et Ballivet, qui concluait à l'appropriation collective du sol et des instruments de travail.

Ajoutons, pour en terminer avec le congrès de Lyon, qu'il aborda lui aussi, mais sans plus la résoudre que son prédécesseur, la question d'une législation sur les syndicats.